L'accès aux Téléservices – Aide aux parents d'élèves :

Ce nouveau compte sera valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Vous avez reçu un document contenant :

- un identifiant prédéfini sous la forme "prenom.nom (+ numéro d'ordre en cas d'homonymie)
- un mot de passe provisoire qu'il faudra modifier lors de la première connexion.

Ces identifiants sont transmis :

— par un courrier papier de notification

Accès aux téléservices :

Avec Mozilla ou Chrome mais pas Internet explorer l'accès se fait à l'adresse :

	scolarité services	laide 1 🗐
	L'établissement scolaire de votre (vos) enfant(s) vous propose de ligne pour que vous puissiez suivre sa (leur) scolarité dans un es	es services en space personnel et sécurisé.
	Accédez à votre compte	
120	votre identifiant	<u>t</u>
	votre mot de passe mot de passe out	<u>lié ?</u>

Création du compte :

La création du compte s'effectue en plusieurs étapes :

▶ Connectez-vous, en utilisant l'identifiant fourni et le mot de passe provisoire

http://ent.ac-poitiers.fr

Première connexion

Vos informations

votre identifiant	jean.dupont1	
nouveau mot de passe *		
confirmation du mot de passe *	(8 caractères minimum, chiffres ET lettres obligatoire	es)
votre adresse mail *		
confirmation de l'adresse mail *		

Votre enfant : Alice Dupont

date de naissance	
* Champs obligatoires	
	valider

• Renseignez la fiche :

- modifiez le mot de passe,

— indiquez votre adresse mail (elle servira par la suite pour vous envoyer un message de confirmation et pour vous permettre d'obtenir un nouveau mot de passe en cas d'oubli)

— indiquez la date de naissance de votre enfant

Validez : l'application vous signale que le compte a été créé, et qu'un message vient de vous être adressé à l'adresse de messagerie que vous avez choisie.

▶ Dès réception du message (pensez à consulter le dossier des "Indésirables" de votre client de messagerie), cliquez sur le lien qui est inscrit dans le message pour activer votre compte.

Vous accédez désormais à l'ENT et à l'ensemble des téléservices proposés par l'établissement de votre enfant.

Vous avez plusieurs enfants :

Chaque parent reçoit un compte par enfant scolarisé. **Tous les comptes doivent être créés séparément.** Une fois tous les comptes créés, il est possible de les "lier" pour accéder aux informations de tous ses enfants à partir d'un compte unique (cliquer sur « gérer son compte » en haut, à droite de l'écran).